



Association Intercommunale des Eaux de
Ballens – Berolle – Mollens

*Préavis n° 01 / 2021
du Comité Directeur au Conseil Intercommunal*

Comptes et gestion pour l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les documents qui vous sont remis en annexe sont les suivants :

- Résumé des comptes de fonctionnement (selon classification administrative), avec commentaires
- Bilan

Conformément à la réglementation, les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision Fiprom SA le 16 mars 2021.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2020 se présentent comme suit :

	<i>Comptes 2020</i>	<i>Budget 2020</i>
Revenus	213 996.55	224 750.00
Charges	113 540.20	202 875.00
Résultat intermédiaire	100 456.35	21 875.00
Bénéfice passé à fonds de réserve	-100 456.35	
Résultat final	-	

Amortissements obligatoires	8 334.00
-----------------------------	----------

Les différences détaillées par rapport au budget sont expliquées directement dans les comptes.

Rapport de gestion du Comité Directeur

Le Comité Directeur a tenu 10 séances ordinaires en 2020 ainsi que de nombreuses séances avec les bureaux techniques pour la mise en route de l'association et le bon fonctionnement de tout le réseau intercommunal.

En 2020, les travaux suivants ont été effectués :

- Etablissement du Manuel d'Assurance Qualité remplaçant l'Autocontrôle de l'eau utilisé jusqu'à maintenant dans chacune des communes ;
- Finalisation et mise en place du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau intercommunal (PDDE) validé par le canton à fin 2019 ;
- Intervention au Puits Besson (Berolle). Suite à des dysfonctionnements répétés, les deux pompes d'origine, datant de 1989, ont dû être remplacées l'automne dernier.

Chacun des membres du CODIR s'est pleinement investi pour que la nouvelle association se mette en place au mieux. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remercier M. Alexandre Rosset, ancien syndic de Mollens, pour tout le temps consacré à cette mise en œuvre et à la tenue avec brio de la centrale de commande des différents systèmes techniques de nos ouvrages jusqu'à son départ.

En conclusion, vu ce qui précède, le Comité Directeur vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de voter les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

- vu le préavis n° 01 / 2021 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- **D'accepter les comptes 2020 tels que présentés, se soldant par un excédent de revenus de CHF 100'456.35, passé en fonds de réserve ;**
- **D'en donner décharge à la boursière et au Comité Directeur ;**
- **D'approuver la gestion du Comité Directeur pour l'année 2020.**

Les comptes 2020 et les commentaires les concernant ainsi que le présent préavis ont été adoptés par le Comité Directeur dans sa séance du 16 mars 2021.

Pour le Comité Directeur

Le Président :


Yves Coeytaux

La Secrétaire :


Gabrielle Neuenschwander

Annexes

bilans comparés
comptes de fonctionnement, avec commentaires